

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 142 (1997)
Heft: 8

Artikel: Utilisation des places d'armes... : Synergies et rationalisations
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-345788>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 29.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Utilisation des places d'armes...

Synergies et rationalisations

Une séparation claire entre l'infanterie de combat et l'infanterie territoriale, moins d'écoles d'officiers à faibles effectifs. Le chef des Forces terrestres, le commandant de corps Jacques Dousse, a décidé, pour les années 1998 et 1999, une série de mesures de rationalisation afin d'optimiser les moyens en personnel, en infrastructures et en équipements. Sur plusieurs places d'armes, les domaines d'instruction vont changer. Les effectifs des recrues sont plus faibles que ce qui était attendu ; certaines casernes sont donc partiellement sous-occupées.

Trois idées-forces sous-tendent la planification touchant à l'utilisation des places d'armes :

1. Dans les écoles de recrues (ER), on aura, soit de l'infanterie de combat, soit de l'infanterie territoriale (protection). Les stationnements extérieurs aux places d'armes seront réduits.

2. Dans les écoles d'officiers (EO), l'organisation par arme est abandonnée au profit d'une organisation chapeautée par les offices fédéraux. Les écoles d'officiers des armes de combat instruiront les aspirants de l'infanterie, des troupes mécanisées et légères ; les EO des armes et services d'appui comprendront les aspirant de l'artillerie, du génie, de la fortification et des transmissions ; les EO des armes et services de la logistique assureront l'instruction des aspirants venus du service sanitaire, du soutien, des transports, du sauvetage et des troupes du matériel.

3. Le projet du simulateur de conduite pourrait être



Tir d'un missile Dragon sur la place de tir des Rochats (Photo : P. Mülhauser).

redimensionné et centralisé, pour faire face à l'exigence d'une professionnalisation partielle du personnel appelé à desservir le système.

Les scénarios retenus prennent en compte la baisse des effectifs de l'armée d'aujourd'hui, les capacités d'investissements et, dans une certaine mesure, les contours que pourraient prendre les forces armées suisses dans la première décennie du XXI^e siècle.

Le commandant de corps Dousse a présenté ses intentions, le 22 mai dernier, à la Conférence des directeurs cantonaux des affaires militaires, en soulignant que ces scénarios devront, le moment venu, faire l'objet de négociations avec les cantons, puisqu'il y a des intérêts politiques en jeu. Pour le chef des Forces terrestres, les cantons sont de « véritables partenaires privilégiés ».

**DMF,
Service d'information**

En 1998, où se trouveront les écoles militaires suivies par la majorité des Romands ?

| Place d'armes | Situation actuelle | Affectation prévue |
|----------------------------|--|--|
| Berne | <ul style="list-style-type: none"> - ER troupes de soutien 73/273 - EO logistique 1 et 2 - Ecoles de fourriers | <ul style="list-style-type: none"> - idem |
| Bière | <ul style="list-style-type: none"> - ER infanterie mécanisée - ER artillerie 31/231 - Instruction des formations de la paix - EO artillerie | <ul style="list-style-type: none"> - ER infanterie mécanisée - ER artillerie 31/231. Les équipages de lance-mines de char sont instruits à Bière - Instruction des formations de maintien de la paix - Au plus tôt en 1999, intégration de l'EO artillerie au sein d'EO de l'Office fédéral des armes et des services d'appui (artillerie, génie, fortification, transmission) |
| Bure | <ul style="list-style-type: none"> - Stationnement de dislocation pour les écoles mécanisées - Stationnement pour services d'instruction des formations mécanisées | <ul style="list-style-type: none"> - idem |
| Chamblon | <ul style="list-style-type: none"> - ER chasseurs de chars 16/216, y compris infanterie territoriale - EO infanterie 1 et 2 | <ul style="list-style-type: none"> - ER antichar 16/216, plus d'infanterie territoriale - Au plus tôt en 1999, EO armes de combat (infanterie et troupes légères) |
| Colombier | <ul style="list-style-type: none"> - ER infanterie 2/202 (infanterie de combat) | <ul style="list-style-type: none"> - ER infanterie territoriale 2/202, plus d'infanterie de combat - l'implantation du simulateur de conduite sera réexaminée |
| Drogens | <ul style="list-style-type: none"> - ER troupes légères 24/224 - ER soldats hôpitaux 68/268 | <ul style="list-style-type: none"> - ER infanterie et troupes légères 24/224, instruction de l'infanterie de combat jusqu' alors à Colombier - idem |
| Fribourg | <ul style="list-style-type: none"> - ER exploration et transmission d'infanterie 13/213 | <ul style="list-style-type: none"> - idem |
| Genève | <ul style="list-style-type: none"> - ER de sauvetage 76/276 | <ul style="list-style-type: none"> - idem |
| Grandvillard | <ul style="list-style-type: none"> - ER DCA 247 (canons 20 mm) | <ul style="list-style-type: none"> - plus de canons 20 mm. Dès 1988, stationnement extérieur pour l'ER DCA 46/246 |
| Moudon | <ul style="list-style-type: none"> - ER sanitaire 266 - ER soldats hôpitaux 68/268 - EO sanitaire 1, 2, 3 - Ecoles du Service Croix-Rouge | <ul style="list-style-type: none"> - idem |
| Payerne | <ul style="list-style-type: none"> - ER aviation 41/241 - ER DCA 46/246 - ER DCA 48/248 | <ul style="list-style-type: none"> - idem |
| Sion | <ul style="list-style-type: none"> - ER fortification/artillerie 58/258 - Ecole de pilotes | <ul style="list-style-type: none"> - en été seulement, une batterie d'artillerie tractée - idem |
| Saint-Maurice/Lavey | <ul style="list-style-type: none"> - ER infanterie de montagne 10/210 (infanterie de combat) - EO fortification 1, 2 | <ul style="list-style-type: none"> - idem - Au plus tôt en 1999, intégration aux EO de l'Office fédéral des armes et des services d'appui (artillerie, génie, fortification) |
| Thoune | <ul style="list-style-type: none"> - ER grenadiers de chars 21/221 - ER chars 22/222 - ER explorateurs 23/223 - EO troupes mécanisées et légères 1, 2 - ER mécaniciens chars/armuriers 82/282 - ER mécaniciens moteurs 84/284 - Ecoles de chefs de cuisine - EO troupes du matériel 85/285 | <ul style="list-style-type: none"> - idem - idem - Nouvelle instruction: les compagnies d'état-major. Les équipages de lance-mines de char à Bière - au plus tôt en 1999, intégration dans les EO des armes de combat (troupes mécanisées, légères et infanterie) - idem |